

Éléments pour réinstaurer l'élitisme républicain

par

Charles Coutel

L'égalité chez Condorcet

(25 janvier 2020)

À partir de Condorcet, Charles Coutel propose une analyse de l'élitisme républicain et montre en quoi, opposé aussi bien à l'égalitarisme qu'à l'élitisme de la naissance ou de l'argent, il s'inscrit dans le concept d'égalité, qu'il éclaire à son tour. L'institution de l'Instruction publique est au cœur de cette réflexion : l'école publique, malmenée à présent depuis des décennies au nom d'une vulgate sociologiste qui lui enjoint de se renier, serait bien inspirée d'en méditer et de s'en réapproprier les principes.

Ce texte vient enrichir un dossier comprenant un ensemble d'articles sur Condorcet.

Sommaire

1. [Un paradoxe surprenant : mettre l'inégalité au service de l'égalité](#)
2. [L'apport d'Adam Smith](#)
3. [Les implications institutionnelles du principe d'égalité](#)

4. [Quelques conclusions](#)

5. [Notes](#)

Condorcet pourrait bien, sur la question de l'égalité, se révéler un des penseurs les plus précis et les plus clairs pour nos temps démocratiques ; il pourrait même nous aider à réinstaurer la notion de plus en plus méconnue d'*élitisme républicain*². Il échappe, en effet, aux réductions que nous nous ingérons à opérer sur la notion philosophique d'égalité : l'égalitarisme à courte vue et l'élitisme arrogant, lié à la naissance ou à l'argent. Condorcet est le porteur de trois espérances : voir, un jour, s'établir une égalité entre les nations, une égalité dans tout peuple et un équilibre des ressources et des besoins entre les hommes. En ce sens, Condorcet est un mélioriste³.

Les analyses qui suivent s'inscrivent dans ce méliorisme universaliste, républicain et humaniste, et souhaitent insister sur la question de l'égalité dans la théorie de l'instruction publique, pièce maîtresse de la philosophie condorcétienne. Nous trouverions ainsi chez lui de quoi nous prémunir contre la vulgate sociologiste actuellement dominante qui ne voit dans l'école républicaine, voire dans notre République, que la reproduction des inégalités socio-économiques.

Un paradoxe surprenant : mettre l'inégalité au service de l'égalité

À l'idée de renverser tous les privilèges sur le plan politique correspond toujours, chez Condorcet, la volonté de lutter contre les inégalités et les injustices sociales et économiques. Il compte notamment sur l'Instruction publique pour réduire toutes les contradictions persistant entre les principes fondamentaux proclamés en 1789 et la réalité. Condorcet, dans son *Rapport sur*

l'instruction publique (édition Edilig, 1989, p. 82), précise : « [il s'agit] d'établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi »⁴.

Cependant, le philosophe ne glisse pas vers l'égalitarisme abstrait de certains de ses contemporains, qui revient toujours à tirer les choses vers le bas et à pactiser avec l'ignorance. Comment, dès lors, concilier cette affirmation que tous les hommes sont égaux, sur le plan politique et des droits de l'homme, avec l'idée que les esprits et les talents ne sont pas semblables ? L'égalité d'instruction doit lutter à la fois contre le retour subreptice de l'inégalité dans l'accès aux savoirs (dans le préceptorat privé par exemple), mais aussi contre la tentation de l'égalitarisme qui, à partir de l'égalité morale et politique des hommes, en arrive à haïr les talents et les lumières, à condamner l'excellence et à interdire l'admiration et toute défense héroïque de la République.

Cet « élitisme républicain » n'a pas toujours été bien compris. Le coup de génie de Condorcet fut de comprendre que la diversité des esprits peut se mettre au service de l'égalité politique proclamée par la loi. Pour cela, il se tourne vers les plus savants qui, au sein de la Société nationale des sciences et des arts qu'il imagine, déterminent les savoirs élémentaires dont la maîtrise rend chaque citoyen apte à l'autonomie intellectuelle requise par la constitution républicaine. L'élémentarité des savoirs enseignés assure la formation du jugement éclairé des citoyens : elle constitue l'alphabet de notre émancipation.

Mais ce jeu entre l'inégalité et l'égalité présuppose une autorité supérieure échappant à tout risque d'une *exploitation politique* des inégalités présentes. De plus, l'Instruction publique doit être un lieu où règne l'égalité entre les élèves sur le plan matériel (par la gratuité) et sur le plan des opinions (par la laïcité⁵). Il se réfère souvent à Adam Smith pour poser le problème suivant : comment concilier l'égalité politique proclamée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 avec la diversité des conditions, des esprits et des talents ? Ne pas affronter cette difficulté,

notamment par l'instruction publique mais aussi par la vertu politique de la puissance publique, serait laisser croire que l'affirmation de l'égalité politique ou éthique des hommes n'a aucune implication concrète ; elle paraîtrait ainsi vite mystificatrice. Si le régime républicain ne réduit pas *effectivement* les inégalités, il se discrédite et fait douter de ses références explicites aux droits de l'homme ; plus grave : il se pourrait bien que certains désespèrent des droits de l'homme eux-mêmes, en en faisant une arme aux mains des impérialistes et des colonialistes.

L'égalité dans l'instruction anticipe sur l'égalité des conditions et des fortunes sans imposer une uniformité égalitariste ni un unanimité consensuel. C'est cette thèse qui est actuellement méconnue par une certaine vulgate sociologiste qui s'ingénie à faire croire que l'avenir scolaire d'un élève pourrait être prédit par l'étude des conditions socio-économiques présentes de ses parents.

L'apport d'Adam Smith

Pour justifier son « élitisme républicain », Condorcet se tourne vers Adam Smith :

« M. Smith a remarqué que, plus les professions mécaniques se divisaient, plus le peuple était exposé à contracter cette stupidité naturelle aux hommes bornés à un petit nombre d'idées d'un même genre, l'instruction est le seul remède de ce mal, d'autant plus dangereux dans un État, que les lois y ont établi plus d'égalité. » (Condorcet, Premier Mémoire sur l'instruction publique, éd. Garnier Flammarion, p. 78)

Il importe donc d'appliquer l'exigence d'égalité proclamée en 1789. Mais comment échapper à l'égalitarisme ? Pour lui :

« L'égalité des esprits et celle de l'instruction sont des chimères. Il faut donc chercher à rendre utile cette inégalité nécessaire. Or le moyen le plus sûr d'y parvenir n'est-il pas de diriger les esprits vers

les occupations qui mettent un individu en état d'enseigner les autres, de les défendre contre l'erreur. » (Rapport, éd. cit., p. 186)

Il faut donc contribuer à l'instruction de tous grâce aux savoirs élémentaires, car « L'homme [...] qui sait les quatre règles de l'arithmétique, ne peut être dans la dépendance de Newton pour aucune des actions de la vie commune. » (*ib.*, p. 187)

Les savoirs élémentaires, universellement répandus par l'Instruction publique, assurent l'égalité de tous les hommes sans attenter à la diversité des esprits et des talents, ni aux progrès des lumières. La maîtrise des éléments fait accéder chacun à l'autonomie, dans le respect des compétences et des lumières des plus savants et sans faire du savoir un pouvoir au service de l'État⁶, fût-il républicain.

Ainsi, l'égalité de tous ne sacrifie pas l'excellence : nous sommes au cœur de l'élitisme républicain. Sans cette égalité de l'instruction élémentaire et sans une solide instruction civique et morale, une école entretiendrait l'idée que la maîtrise d'un savoir viserait l'exercice d'un pouvoir ou serait liée à la puissance de l'argent, d'où la condamnation du préceptorat privé par Condorcet. En ce sens, l'égalité d'instruction est requise car :

- ≡ elle est en conformité avec les droits naturels et permet à chacun de ne dépendre que de soi et de développer sa raison, dans le cadre de la formation d'une raison commune ;
- ≡ elle ne sacrifie pas l'excellence et ne tombe pas dans l'égalitarisme abstrait ;
- ≡ elle contribue à la fois à l'apprentissage de la citoyenneté (préparation aux fonctions publiques) et aux progrès des lumières : elle assure aussi le lien entre l'épistémologique et le juridique ;
- ≡ elle permet de sortir du « sophisme » de Rousseau qui confond les savoirs *en eux-mêmes* et leurs usages dans des relations inégalitaires entre les hommes. L'essor des lumières ne remet

pas en cause l'égalité, si tous les hommes sont suffisamment instruits pour respecter les savoirs sans en être les dupes : accepter que quelqu'un soit plus savant que moi ne me lèse en rien si je ne dépends pas de lui pour penser, choisir et voter ;

- ≡ elle a aussi une utilité économique en contribuant aux progrès des sciences et des techniques.

Les implications institutionnelles du principe d'égalité

Le principe d'égalité va tenter de sortir du paradoxe initial en produisant des effets institutionnels précis car les savoirs ne sont des sources d'inégalité que s'ils ne sont pas diffusés universellement : le travail des académies doit être relayé par l'Instruction publique et se doubler d'une tâche d'élémentarisation. L'exigence d'égalité induit donc les autres principes de l'Instruction publique. L'égalité, pour s'instituer, doit être éclairée :

- ≡ par son application dans le champ des savoirs enseignés à travers les savoirs élémentaires (l'égalité appliquée au savoir enseigné) ;
- ≡ par sa légitimation institutionnelle et juridique, par le principe de laïcité (neutralisant les préjugés et les inégalités de départ) ;
- ≡ par un effort de traduction didactique visant à faire comprendre les mêmes éléments à tous les esprits dans leur diversité (en revanche, toute attitude catéchistique et dogmatique gomme cette diversité des esprits et dissimule la teneur problématique et perfectible de tout savoir) ;
- ≡ par une unification (non uniformisante) éthique et humaniste : par une référence constante à l'amour de l'humanité et au respect des droits naturels, le principe d'égalité s'interdit de glisser vers l'égalitarisme, le grégarisme ou encore l'individualisme.

C'est le rôle de la Société nationale d'inscrire l'Instruction publique dans le perfectionnement de l'humanité. L'Instruction publique met donc le meilleur à la portée de tous : d'où la volonté de veiller à la qualité des programmes, des manuels scolaires et de la formation des futurs maîtres. Ces remarques explicitent les quatre implications institutionnelles du principe d'égalité présentées, notamment, dans le *Rapport* de 1792 :

1°) La *mixité*: Condorcet étend l'Instruction publique aux deux sexes : « Il faut encore ici bien se garder de séparer les hommes des femmes, de préparer à celles-ci une instruction plus bornée, et d'abuser du nom de la nature pour consacrer les préjugés de l'ignorance et la tyrannie de la force. » (Cinq mémoires, éd. cit., p. 196, voir aussi p. 98 à 104)

2°) L'*obligation scolaire* fut proclamée sous la III^e République, grâce aux efforts de Jules Ferry et de Jean Macé ; mais déjà, à plusieurs reprises, Condorcet avait manifesté le souci de voir l'Instruction publique devenir « universelle ».

Le pouvoir constituant du peuple est affirmé mais aussi médiatisé par la capacité de chaque citoyen à raisonner sur ses choix lors d'un scrutin. Ceci présuppose l'instruction élémentaire des futurs citoyens. Le lien entre la souveraineté républicaine et la raison éthique de chaque citoyen est assuré par une instruction civique et morale sur laquelle Condorcet insiste toujours⁷.

Comment accepter, lors d'un vote, une décision qui me déplaît si, par ailleurs, je ne vois pas dans cette majorité de suffrages une invitation à revenir sur mon premier avis et à réfléchir sur ma faillibilité ? Mais, d'autre part, bien que minoritaire, je puis cependant avoir raison à long terme : la constitution républicaine me donne la possibilité de reposer le problème que j'estime mal réglé par le précédent scrutin. Ainsi l'instruction publique, par l'obligation scolaire, m'invite à la *vigilance critique*, si je partage l'avis majoritaire, mais aussi à la *critique constructive*, si je suis dans la

minorité : si tous les hommes sont éclairés et instruits, le vote majoritaire aura une force qu'il n'aurait pas si les hommes étaient ignorants. L'obligation scolaire apporte une réponse à l'un de nos problèmes initiaux : la majorité est signe provisoire du vrai seulement si l'instruction élémentaire est obligatoire ; par l'instruction élémentaire obligatoire, toute opinion doit se présenter comme une thèse critiquable et non comme un dogme.

L'égalité politique et juridique des personnes ne signifie pas l'équivalence des énoncés et des thèses en présence. Le républicanisme est débat continu entre les citoyens. Mais ce principe d'obligation n'est effectif que si l'école instruit vraiment, ce qui renvoie aux autres principes de l'instruction publique (indépendance de l'instruction vis-à-vis du pouvoir exécutif, élémentarité, citoyenneté, humanité). De cette obligation découle le principe d'égalité *répartition et implantation géographique* de l'Instruction publique : aucun lieu ne doit être oublié. De ce principe d'obligation, Condorcet déduit aussi une théorie de *l'instruction des adultes* : cette volonté se retrouvera dans la tradition des universités populaires du républicanisme français.

Le principe d'obligation scolaire n'est donc pas une contrainte extérieure à l'individu : il révèle à chaque élève qu'il est responsable de la détermination commune du bien public et qu'il est dépositaire de la souveraineté.

3°) La *gratuité scolaire* s'oppose aux tenants du préceptorat privé qui, en faisant de l'accès aux savoirs le privilège des riches, occulte la puissance émancipatrice des lumières. Cette équivalence entre richesse et savoirs entretient l'idée fausse que les savoirs servent à l'exercice des pouvoirs. Pour Condorcet, la gratuité de l'Instruction publique doit être considérée surtout dans son rapport avec l'égalité sociale. Cette gratuité a un autre effet : elle rend possible la continuité entre les savoirs élémentaires, les savoirs scientifiques et les lumières politiques. C'est une mesure qui permet à tous d'assumer les fonctions publiques.

4°) *L'unification de la langue* dans l'Instruction publique : c'est aussi au nom de l'exigence d'égalité que Condorcet prône l'existence et la diffusion d'une langue claire et unifiée au sein de l'Instruction publique. Condorcet développe une *théorie de la langue universelle* qui prend les mathématiques comme référence, mais il tempère ce rêve chimérique car l'idée d'une langue universelle est *incompatible* avec la perfectibilité de l'humanité et l'historicité de la raison. Devant les élèves, le maître devrait exclure toute ambiguïté dans sa propre langue. Cette revendication de l'univocité et de la clarté du langage est omniprésente dans l'œuvre de Condorcet, qui voit dans la confusion des mots l'origine des conflits rencontrés par les hommes et l'une des causes des inégalités.

Il se tourne vers les sociétés savantes et les académies pour qu'elles fixent le sens des mots sans en appauvrir la polysémie. Condorcet suggère que l'Instruction publique « se perfectionnant sans cesse » est le seul remède à cette tentation de « faire simple » quand les choses, en fait, sont complexes. Entre les castes cléricales qui veulent émerveiller sans expliquer et les charlatans qui veulent tout simplifier, il y a une complicité évidente : ne pas donner au peuple le moyen de comprendre et de s'instruire. L'Instruction publique condorcétienne ne cède ni à l'enthousiasme simplificateur ni à l'obscurantisme égalitariste, car elle met les savoirs à la portée de tous sans sacrifier l'excellence et la diversité des esprits et des talents : Condorcet y parvient par une théorie complexe et originale de *l'élémentarisation des savoirs enseignés*. Cette remarque nous autorisant, peut-être, à avancer l'idée que toute crise de l'idée d'égalité serait liée à une crise de l'idée d'élémentarité des savoirs enseignés dans l'École de la République.

Quelques conclusions

Nos précédentes analyses visaient à dépasser notre perplexité initiale face à l'apparent paradoxe condorcétien de l'égalité : mettre la diversité des talents au service de l'égalité elle-même. Ce paradoxe n'en est plus un : il devient une tâche pour tous au sein de la

République dès lors qu'elle se veut à la fois sociale, solidaire, fraternelle, humaniste et hospitalière⁸. L'égalité des hommes et des citoyens n'est pas l'uniformité des avis et l'équivalence des énoncés ou des jugements. Le progrès de l'égalité requiert le progrès des lumières générales ; ce progrès présuppose une Instruction publique de qualité. C'est à elle de pousser chacun vers son point d'excellence où se conquiert l'estime de soi et où se renforce la vertu politique, qui revient à aimer les lois et la République.

C'est dire aussi, comme nous le suggérons, l'actualité de l'approche condorcétienne de l'égalité ; mais pour comprendre cela il faut se souvenir que les démocraties peuvent vouloir sacrifier l'égalité au nom de la liberté et la liberté au nom de l'égalité, c'est-à-dire se tromper sur l'une et l'autre, comme nous en avertit sans cesse Alexis de Tocqueville. Dans les *Cinq mémoires*, (éd. cit., p. 104), Condorcet avertit :

« Généreux amis de l'égalité, de la liberté, réunissez-vous pour exiger de la puissance publique une instruction publique qui rende la raison populaire, ou craignez de perdre bientôt tout le fruit de vos nobles efforts. »

Notes

1 - [NdE] Voir la liste des textes [dans cet article du Bloc-notes](#). Charles Coutel est professeur émérite à l'Université d'Artois, auteur de nombreux ouvrages notamment sur l'école, sur Péguy, spécialiste de Condorcet, dernier ouvrage paru : voir la note 8.

2 - Sur l'historique des contresens commis sur la notion d'*élitisme*, voir la rubrique Vitriol de la revue *Humanisme*, n° 321, rédigée par Léo Romand-Monnier.

3 - Condorcet s'explique sur ce *méliorisme* : « Qu'importe que tout soit bien pourvu que nous fassions en sorte que tout soit mieux qu'il n'était avant nous. » (*Œuvres complètes*, édition Arago, tome 4, p. 225). Comme l'a très judicieusement remarqué le chercheur Laurent

Loty, le méliorisme condorcétien permet de ne pas avoir à choisir entre le pessimisme et l'optimisme.

4 - Pour plus de clarté, quand il s'agit de l'institution, *Instruction publique* prend une majuscule, mais pas quand il s'agit du concept.

5 - Condorcet défend l'« esprit public » contre l'« esprit de secte » ; voir notre contribution dans le numéro 325 d'*Humanisme*.

6 - Cette thèse de Condorcet trouvera sa traduction institutionnelle dans le projet des écoles normales supérieures grâce à l'œuvre et à l'action de Lakanal. Question : comment faire pour que cette thèse informe les plans de formation des maîtres au sein des nouveaux Instituts nationaux ?

7 - Se reporter à la dernière partie de notre livre *Condorcet. Instituer le citoyen*, Michalon, 1999. Voir aussi C. Kintzler *Condorcet, l'instruction publique et la naissance du citoyen*, Minerve, 2015 (3^e éd.), 1^{re} partie et sur ce site « Condorcet, l'instruction publique et la pensée politique » <https://www.mezetulle.fr/condorcet-linstruction-publique-et-la-pensee-politique> .

8 - Sur ce dernier aspect, nous nous permettons de renvoyer à l'introduction générale de notre livre *Hospitalité. Cheminer entre poésie et philosophie*, Balland, 2020.

In Mezetulle <info.mezetulle@mezetulle.fr

URL : <https://www.mezetulle.fr/elements-pour-reinstiter-le-litisme-republicain/>
